

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 13 juin 2012

# La dette : un pont entre passé et avenir

## Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Sur la question fondamentale de la dette et des moyens de maîtriser le déficit public, le débat est d'importance. Il devient même fondamental dans la crise économique et financière que traverse l'Europe. La dette publique française représente 86 % du PIB à la fin 2011.

Le groupe de la CFE-CGC ne peut que partager les priorités mises en avant dans l'avis. Il comporte un ensemble de propositions susceptibles de permettre une gestion efficace de la dette publique et sa réduction, condition indispensable pour retrouver des marges de disponibilité. La démarche temporelle en deux temps nous semble aussi prendre en considération la double volonté de réduire cette dette sans faire peser sur les salariés et citoyens tout le poids de l'austérité.

La dette doit être diminuée afin de soulager les finances publiques et la dépendance de l'État vis-à-vis des marchés financiers doit être limitée. Dans ce contexte, l'avis avance une série de propositions susceptibles de permettre une gestion efficace de la dette publique afin de retrouver des marges de manœuvre. Nous faisons référence à l'augmentation des recettes par une réforme profonde du système fiscal et une diminution des dépenses publiques soigneusement évaluées ou à des réformes de structures voire à la suppression de certaines niches fiscales.

Résoudre le problème de la dette publique sans nuire à l'activité économique ni remettre en cause le niveau de protection sociale et les conditions de travail, c'est un enjeu primordial pour la CFE-CGC ! Pour la France.

Sans croissance et avec une inflation faible, pourra-t-on réduire en 5 ans le déficit pour revenir à l'équilibre budgétaire?

Aussi, pour le groupe de la CFE-CGC, il faut sortir de la crise sans imposer des plans d'austérité, notamment aux classes moyennes. Il n'y a qu'à voir les pays qui se sont engagés dans des mesures d'austérité, qui ont favorisé l'explosion du taux de chômage ou la perte de recettes fiscales.

Nous devons nous inscrire dans une politique de croissance, tout en poursuivant l'objectif de réduction des déficits publics.

À court terme, l'amélioration de la croissance nécessite d'agir sur la consommation, qui en est le principal moteur, en améliorant le pouvoir d'achat des ménages. Pour y parvenir, une répartition plus juste des richesses au sein des entreprises, se traduisant par des politiques salariales dynamiques pour tous, nous semble incontournable. Cette dynamique ne doit pas être « cassée » par une politique fiscale qui serait ciblée sur les classes moyennes et réduirait d'autant leur pouvoir d'achat.

Il est indispensable d'envisager des mesures structurelles de moyen/long terme pour accroître le potentiel de croissance de la France, la compétitivité, la productivité annuelle, l'offre d'emploi et ainsi réduire l'exclusion des publics durablement éloignés du marché du travail.

C'est pourquoi il faut soutenir prioritairement la ré-industrialisation de nos territoires, la compétitivité des entreprises et leur accès aux marchés extérieurs ainsi que les efforts d'innovation et le développement des TPE-PME.

Enfin, il faut soutenir les entreprises exportatrices. Dans ce contexte, la CFE-CGC propose le renforcement des aides au développement d'activités à l'exportation pour les PME-PMI, notamment le crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale et le prêt pour l'export délivré par OSEO.

Enfin, nous sommes aussi convaincus que la sortie de crise ne peut se faire que dans un cadre européen. Seules une réelle gouvernance et coopération permettront de pérenniser le modèle européen. Un budget européen permettrait de financer de grands projets qui font sens, donnent de l'espoir et renforcent la cohésion européenne tout en favorisant la croissance.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.